



Ludothèque de Pully

Membre de la Fédération des Ludothèques Suisses

Chemin du Fau-Blanc 15 1009 Pully 077 475 07 90

ludopully@bluewin.ch

Règlement

1. Ludothèque

La Ludothèque de Pully est une association à but non lucratif, fondée et dirigée par des bénévoles.

Son but est de promouvoir le jeu.

Vous devez être abonnés pour emprunter des jeux et des jouets ou pour jouer dans nos locaux.

Si vous jouez sur place, et pour ne pas mélanger les pièces de différents jeux, ne jouez qu'à un jeu à la fois. Son inventaire doit être fait avant de le ranger où vous l'avez pris.

Ne laissez pas votre enfant seul, il est sous votre responsabilité.

2. Abonnements

L'abonnement est valable une année pour une seule famille. Il commence le jour de l'inscription et à chaque renouvellement.

Deux types d'abonnements sont proposés: 1) Abonnement à 75.- valable 1 année.

2) Abonnement à 45.- valable 6 mois.

Institutions communales, accueillantes en milieu familial, grands-parents : Abonnement à 45.- valable 1 année.

Les abonnements ne sont, en aucun cas, remboursés.

3. Nombre de jeux prêtés

Vous pouvez emprunter 4 jeux au maximum. Les jeux empruntés ne peuvent pas être prêtés à des tiers.

4. Durée de location

La durée du prêt est de 4 semaines. Vous pouvez prolonger le prêt pour une unique période de 4 semaines.

La prolongation se fait sur place ou par courrier électronique et avant la fin de la première durée de prêt.

5. Retard

Il vous sera demandé 1.- par jeu et par semaine entamée de retard.

6. Emprunt et retour des jeux

Vous devez protéger jeux et jouets dans un sac pendant leur transport.

Avant usage, lisez les instructions d'utilisation des jeux et jouets afin d'éviter toutes détériorations ou accidents.

Vous vous engagez à les rendre, au plus tard, à la date prévue, propres, rangés et complets.

Lors de leur retour, les jeux sont contrôlés par le personnel de la ludothèque. Vous devez donc, à l'aide de l'inventaire, vous assurer de leur état avant de les emprunter et d'en signaler immédiatement toute défektivité.

En cas d'oubli d'une pièce, d'une règle du jeu, d'un sachet plastique, d'une caisse ou d'un élément de celle-ci, une période de 4 semaines vous est donnée pour les rapporter. Passé ce délai, ils sont considérés comme perdus.

En cas de perte ou de détérioration qui n'est pas due à l'usure normale, nous vous ferons participer aux frais de réparation, au rachat de la pièce ou du jeu complet.

Une contribution minimale de 5.- est perçue par pièce manquante ou endommagée.

7. Piles

Les piles ne sont pas incluses dans les jeux et les jouets.

8. Responsabilités

Vous êtes responsables des jeux et jouets utilisés ou empruntés par votre enfant.

La ludothèque n'est pas responsable des dommages ou accidents qui résulteraient de l'utilisation des jeux prêtés.

Elle décline toutes responsabilités en cas d'accident dans ses locaux.

Le Comité de la ludothèque se réserve le droit d'exclure quiconque ne se conformerait pas au présent règlement.

9. Heures d'ouverture

Lundi : 15h30 à 19h00.

Mercredi et jeudi: 15h30 à 18h00.

La ludothèque est fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Des parties de jeux de société sont organisées en dehors des heures d'ouverture.

10. Dons

Nous acceptons les dons de jeux et jouets à condition qu'ils soient complets et dans un état correct.

Les jeux donnés deviennent propriétés de la ludothèque, qui en dispose librement.

11. Bénévolat

Si vous avez du temps libre et de l'intérêt pour le jeu de société, vous pouvez rejoindre notre équipe bénévole.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre responsable.

12. Ludothécaire responsable: Yves Péclard

Le Comité de la Ludothèque de Pully

Ce document entre en vigueur le 21 août 2017 et remplace le précédent règlement. Il peut être modifié en tout temps.